



n°7, septembre 2008

Sylvain Brouard et Vincent Tiberj

*Français comme les autres ?*

*Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*

Paris, Presses de Sciences Po, 2005, 160 p.

Reposant sur la présentation des résultats tirés d'un sondage par téléphone, confié à la SOFRES et réalisé auprès de 2 000 personnes, l'ouvrage de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj se propose d'analyser l'attitude des « *nouveaux Français* » vis-à-vis d'une série de thèmes généraux (vote, religion, sexualité...). « Nouveaux Français » ? Que le lecteur ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas ici d'une étude sur les « naturalisés », mais sur des individus de nationalité française ayant au moins un parent ou un grand-parent de « nationalité » algérienne, marocaine, tunisienne, turque ou « africaine ». Venus sur ces questions par le truchement d'un appel d'offres, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj ne sont pas des spécialistes de l'immigration et affirment ne pas vouloir perdre de temps à s'interroger sur les enjeux liés à la manipulation des catégories statistiques, ces derniers relevant à leurs yeux de « *questions de vocabulaire qui occupent parfois une importance disproportionnée* » (p. 18). Pourtant, en prenant pour étalon les études de Michèle Tribalat, les auteurs prennent aussi parti dans un espace scientifique clivé par la succession d'ouvrages les ayant précédés et offrent ainsi une preuve supplémentaire que, lorsqu'il s'agit de produire des statistiques, la manipulation des labels et des taxinomies soulèvent inévitablement des choix épistémologiques cruciaux.

Que reproche-t-on ici précisément à cette recherche ? Avant même d'aborder les questions liées à la manipulation de catégories ethnicisantes et souvent directement issues du sens commun (on pense ici, notamment, au fait de parler d' « Africains », comme si, en dehors du Maghreb, il n'était pas utile de préciser l'appartenance nationale des individus), précisons d'emblée que ce travail souffre d'importants problèmes méthodologiques. 28 000 personnes ont dû être interrogées pour que les auteurs puissent disposer au final de deux échantillons de

1 000 personnes susceptibles de correspondre à leurs critères et ayant accepté de répondre intégralement à ce questionnaire. On ne sait bien sûr rien de cette masse majoritaire des non-répondants : ces personnes qui n'ont pas jugé pertinent de se soumettre à ce questionnaire jusqu'au bout, ou celles qui n'ont finalement pas rempli les critères recherchés par les auteurs. Pire encore, et malgré cet imposant dispositif, une fois le millier d'enquêtés « d'origine étrangère » atteint, l'échantillon « témoin » ou « miroir » n'en est pas moins deux fois plus âgé que l'échantillon des prétendus « nouveaux Français ». Les « 42 ans et plus » comptent, en effet, pour 58% dans l'échantillon témoin alors qu'ils ne représentent que 23% dans l'échantillon des Français « issus de l'immigration ». Par ailleurs, on ne dispose quasiment d'aucune indication sur les professions des interrogés, 42% des enquêtés de l'échantillon « miroir » étant classés dans la catégorie « autres », 35% pour les « nouveaux Français ». On devine néanmoins que l'échantillon témoin, bien que moins diplômé, aurait des revenus plus élevés et comporterait moins d'ouvriers. De tels problèmes méthodologiques remettent fondamentalement en cause l'argument central de l'ouvrage et la pertinence d'une comparaison censée, selon les auteurs, permettre de dévoiler en creux l'attitude des citoyens dits « *d'origine maghrébine, africaine et turque* ». En effet, comment conclure, par exemple, à un plus fort ancrage politique à gauche des prétendus « Français fils d'immigrés » à partir d'un échantillon non seulement deux fois plus jeune que l'« échantillon témoin », mais dont la composition en termes de positions sociales et de revenus n'a par ailleurs souvent rien à voir avec le « groupe miroir » ?

Autre problème méthodologique de fond, les auteurs ne précisent presque jamais les effectifs dans leurs tableaux. Or, certaines conclusions péremptoires sont tirées de sous-populations aux effectifs extrêmement faibles. La plus forte endogamie des Français dits « d'origine turque » n'est ainsi démontrée qu'à partir de 70 enquêtés (contactés par téléphone, rappelons-le). Dans la même logique, les rares tris croisés, comme celui recoupant « alignement partisan » et « religion » (p. 62), proposent des sous-catégories parfois inférieures à 20 individus. Plus grave encore, le choix des variables retenues pour les tris croisés invisibilisent systématiquement la position sociale occupée puisque, à aucun moment, les prises de position ne sont corrélées avec les CSP. Des CSP dont on aurait de toute manière eu bien du mal à tirer quoi que ce soit compte tenu de leur regroupement pour le moins surprenant, comme par exemple la catégorie « agriculteur-artisan-chef d'entreprise » (p. 143) dans laquelle sont sans doute rassemblés arbitrairement des individus aux trajectoires sociales fondamentalement hétérogènes.

Précisons-le d'emblée, sans même poser la question des enjeux spécifiques aux recherches sur l'immigration ou sur les naturalisations, le travail statistique de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj ne répond donc pas aux critères les plus élémentaires des règles de la méthode statistique. Quant aux écarts (qui auraient pu faire l'objet de régressions ou de corrections), ils invalident *a priori* toute prétention à la généralisation à partir des données produites.

Si l'on considère maintenant la question des catégories manipulées par les auteurs, ce travail prête alors le flanc à des critiques toutes aussi importantes, bien que d'un autre ordre. Derrière la catégorie de « Nouveaux Français » de qui parle-t-on ? Si cette expression avait servi à distinguer les « Français de naissance » de ceux qui le sont « devenus », elle aurait déjà été gênante puisque, en considérant qu'il s'agissait là d'une variable pertinente pour construire un échantillon, elle aurait redoublé l'arbitraire des divisions étatiques entre nationaux et étrangers ou même entre nationaux et naturalisés. Mais les deux chercheurs vont plus loin puisque, pour être considéré comme un « nouveau Français », il suffit, selon eux, d'avoir l'un de ses grands-parents « immigrés » et ayant eu théoriquement - à un moment de sa vie - la « nationalité » algérienne, marocaine, tunisienne, turque ou de n'importe quel pays d'Afrique. Un tel choix théorique est scientifiquement discutable sur deux points au moins.

Premièrement, il procède d'une généalogisation du social qui présuppose qu'il serait pertinent d'isoler des individus en fonction de « l'origine géographique » de l'un de leurs aïeux. Il suffirait, en effet, si l'on s'en tient au raisonnement des auteurs, d'avoir l'un de ses grands-parents entrant dans cette situation pré-définie pour avoir des comportements sociaux « différents » susceptibles d'être érigés au rang d'objet d'études. Ce réductionnisme n'est pas que géographique, mais bien aussi culturel puisque, comme le rappellent eux mêmes les auteurs, « *l'origine dont il est question n'est pas systématiquement géographique mais souvent uniquement culturelle ou familiale* » (p. 19). Si ce parti pris est déjà discutable en soi, pourquoi retenir de surcroît uniquement les individus ayant des parents africains ou turcs et non - par exemple - des enfants d'immigrés italiens, polonais, espagnols, portugais, roumains ? Redoublé par le choix arbitraire des zones géographiques choisies, ce présupposé théorique donne donc clairement l'impression que l'on ne s'intéresse ici qu'à « certains » fils d'immigrés. Ce choix, assumé dès l'introduction au nom de la lutte contre les stéréotypes, solidifie pourtant ces derniers. En effet, par la construction même de leur objet, les auteurs regroupent dans une catégorie arbitraire une population pourtant fortement hétérogène socialement pour se demander (comme y invite le titre de l'ouvrage) s'il s'agit là de « Français comme les autres ».

Par ailleurs, et c'est là une deuxième critique de fond, ce critère généalogique invisibilise les dynamiques migratoires dans lesquelles sont pris ou non les individus étudiés. Ainsi, pour les auteurs, un Français de 18 ans, petit-fils d'un Français et d'une Marocaine (soumise au statut de l'indigénat) mariés en 1938, est considéré comme un « nouveau Français » alors même que ses autres grands-parents et parents seraient Français au regard du droit. Plus étonnant encore, un Français de 18 ans, petit-fils d'un Français et d'une Française Musulmane d'Algérie (FMA) mariés en 1938, est considéré comme un « nouveau Français », quand ses parents et la totalité de ses grands-parents n'ont jamais été étrangers puisque même sa grand-mère FMA disposait - si on s'en tient au seul critère juridique - de la nationalité française. On pourrait ainsi aligner plus longuement les cas posant problème du point de vue de l'arbitraire statistique, puisque 400 des 1 000 personnes interrogées ont au moins un ascendant algérien. Pour les deux catégories de personnes citées en exemple – dont on pourrait déjà trouver douteux qu'elles fassent l'objet d'une discrimination statistique au sein de la population de nationalité française – l'arbitraire ne se limite pas à leur intégration dans l'échantillon. Elles se voient de surcroît regroupées dans une même catégorie fourre-tout qui regroupe aussi les « enfants d'immigrés » (à savoir les personnes qui ont au moins un de leurs parents né à l'étranger ou dans une colonie française) et les étrangers tout juste naturalisés.

Quand bien même certains chercheurs trouveraient-ils éventuellement légitimes, après les critiques émises par A. Sayad, de s'interroger sur les supposées spécificités des « Français naturalisés », quels sont les spécialistes qui défendraient l'idée que l'on peut regrouper dans une même catégorie (réduite à la prétendue « origine nationale » des individus) la situation d'un ressortissant algérien naturalisé cette année avec la situation d'une personne née en France de parents Français ayant toujours vécu en France, dont trois des grands-parents sont Français et un seul d'entre eux Français Musulman d'Algérie ou indigène ?

Question annexe : alors que plus d'un Français sur trois a au moins un étranger parmi ses grands-parents, comment les auteurs ont-ils, par exemple, procédé au regroupement des enquêtés disposant de parents ou d'aïeux de nationalités différentes ?

Devant tant d'imprécisions, la prudence aurait été de mise. Cela n'empêche cependant pas les auteurs d'asséner d'incroyables sentences aux effets sociaux pourtant potentiellement néfastes : « *Les Français issus de l'immigration turque et africaine sont moins permissifs sur l'homosexualité, la séparation des sexes dans les piscines et l'interdiction des relations sexuelles avant le mariage pour les femmes* » (p. 84), « *L'homophobie est deux fois plus répandue chez les nouveaux Français* » (p. 85). Compte tenu de la construction même de leur objet, les auteurs tendent systématiquement vers des explications de type culturaliste ou

religieux. Or, comme l'attestent les rares moments où ils s'essaient à introduire d'autres variables, tous les résultats présentés dans l'ouvrage ne résisteraient pourtant sans doute pas à une simple régression statistique sur l'échantillon témoin, à un croisement avec la CSP, ou même, simplement, à une différenciation entre « primo-arrivants naturalisés », « fils d'étrangers ou de Français naturalisés », et « petit-fils d'étrangers ou de Français naturalisés ». Ainsi, dans le cas de l'analyse du prétendu penchant pour l'antisémitisme des « nouveaux Français », après avoir hâtivement conclu que « *les Français issus de l'immigration se caractérisent bien par un niveau d'antisémitisme plus fort [sic]* », (p. 100), les auteurs sont néanmoins contraints d'amender leur propos en montrant que les réponses varient du simple au triple lorsque l'on introduit la simple distinction dans les générations (p. 104), le taux de « propos antisémites » passant alors en dessous de l'échantillon témoin (et nous ne parlons pas là du critère de la CSP qui, encore une fois, n'est jamais utilisée dans les tris croisés). Alors que les auteurs annoncent dans leurs pages introductives « *une première* », une étude pionnière « *sans aucune mesure avec les données fragmentaires qui existaient précédemment* » (p. 15), l'ouvrage multiplie les conclusions sans fondements statistiques solides. Les auteurs concluent notamment à une « *réislamisation en France* » à partir d'une comparaison avec l'enquête Tribalat (1995), alors même (et les auteurs ne peuvent que le concéder) que « *ni l'échantillonnage, ni les questions ne sont strictement comparables* » (p. 31) entre les deux études.

En ne mobilisant que ponctuellement les acquis des sciences sociales en matière d'immigration et sur certains objets connexes (les spécialistes de l'islam en France seront ainsi sans doute surpris d'apprendre au passage que « *l'étude du rapport à l'islam n'en est encore qu'à ses balbutiements* » p.22), Vincent Tiberj et Sylvain Brouard offrent un parfait exemple des travers liés à un usage fétichiste des statistiques. Ce livre aura au moins le mérite de nous rappeler que, derrière chaque tri croisé, derrière chaque construction d'échantillon, subsistent des choix épistémologiques qui sont loin d'être neutres ou purement spéculatifs. Sous le couvert des « questions de vocabulaire », que ces auteurs semblent dédaigner, se rejouent, en effet, sans cesse, le statut du chercheur face à l'arbitraire des catégories politiques, étatiques ou juridiques.

Solenne Jouanneau (URMIS) & Sylvain Laurens (GRESO-CURAPP)